

nous pouvons vendre aux Australiens mais il y en a très peu que les Australiens peuvent nous vendre.

M. DEVLIN: Sur ces articles manufacturés, mentionnés par mon honorable ami, pourrions-nous lutter avec les Américains sur le marché australien?

M. AMES: A l'heure qu'il est, les Etats-Unis ont l'avantage sur le Canada, parce que nous sommes tous deux traités comme pays étrangers, mais si l'Australie nous concédait un léger avantage, même de 5 ou 10 p. 100 sur le prix des articles, nous pourrions dans beaucoup de cas, supplanter les exportateurs américains. Ce que j'ai surtout en vue et ce que je voudrais bien faire comprendre à la Chambre, c'est qu'il est de la plus grande importance que ces deux parties importantes de l'empire britannique soient aussi unies que possible et qu'il résulterait certainement de grands avantages d'une convention douanière satisfaisante pour les deux pays.

Je considère que l'entente actuelle n'est rien comparée aux résultats que nous pourrions obtenir avec de meilleurs moyens de communication et des concessions tarifaires mutuelles. Un arrangement de cette nature nous donnerait une marine marchande sur le Pacifique, contribuerait à la consolidation de l'empire et nous mettrait mieux en état d'aborder le grand problème que nous aurons à résoudre un jour, celui de la défense des intérêts britanniques sur l'océan Pacifique. Mais un arrangement qui comporterait uniquement l'application des deux tarifs minimum, qui concéderait des réductions sur quatre cents articles qu'aucun des deux pays ne peut espérer exporter, sans accorder de réduction substantielle sur les quelques articles qui peuvent être échangés, ne nous permettra jamais d'arriver à un résultat satisfaisant. Si le Gouvernement croit que la question en vaille la peine, je lui conseillerais de charger le ministre du Commerce, ou tout autre, de rencontrer les délégués australiens et d'entrer en négociations avec eux pour discuter un arrangement comportant des concessions mutuelles et propres à augmenter les échanges entre les deux pays.

M. EMMERSON: L'honorable député prétend que dans certaines conditions nos industriels peuvent lutter contre les industriels américains sur le marché australien. Si nous pouvons supporter cette concurrence en Australie comment se fait-il que nous ne puissions pas la supporter sur notre propre marché? Il prétend qu'à la faveur d'une légère réduction, je crois qu'il a même mentionné 5 p. 100 sur les chaussures et quelques autres articles, nous pourrions lutter en Australie contre les Américains et cependant il est d'opinion que sur notre propre marché nous ne pou-

M. AMES.

vons pas soutenir la concurrence des Etats-Unis sur ces mêmes articles.

Il prétend également que nous devons adopter cette politique, vu qu'elle contribuerait à l'expansion de notre commerce maritime sur le Pacifique. Ne pourrait-on pas faire le même raisonnement au sujet de nos échanges avec les Etats-Unis et dire que ces échanges auraient pour effet d'augmenter notre commerce maritime sur l'Atlantique?

M. AMES: L'honorable député de Westmoreland (M. Emmerson) doit comprendre que si un pays désire exporter des produits manufacturés, une condition essentielle, c'est qu'il puisse conserver son propre marché. Tant que nous ne serons pas certains de conserver notre propre marché, nous ne pouvons guère espérer de faire de l'exportation. Je suis avant tout partisan du marché intérieur et si, après avoir approvisionné ce marché, nous pouvons obtenir dans d'autres pays un traitement de faveur, nous pourrions probablement abaisser le prix de ces articles même pour le marché intérieur, vu que la fabrication en plus grande quantité abaisse le coût de production.

M. EMMERSON: Et le commerce maritime?

L'hon. GEORGE FOSTER (ministre du Commerce): Nous avons assisté à une discussion courtoise, entreprise et continuée dans un excellent esprit et je crois que les discours qui ont été prononcés, et plus particulièrement celui de mon honorable ami (M. Ames), seront précieux non seulement pour les membres de cette Chambre, mais pour le public en général, vu qu'on y trouve un exposé impartial, complet et détaillé, qui pose les bases d'une convention douanière possible entre le Canada et l'Australie. Il semblerait au premier abord y avoir entre les deux pays une similitude de production qui ne laisse guère de place à un échange de produits basé sur la réciprocité ou un tarif différentiel; mais si l'on tient compte de deux choses que l'on néglige quelquefois de prendre en considération—l'ordre alternant des saisons et la liste assez longue des produits à échanger, on constate que bien que dans l'ensemble il y a similitude de production entre les deux pays, il reste une marge assez considérable pour des échanges avantageux.

Si à cela on ajoute certains traitements de faveur mutuels qui permettraient à une des parties de supporter sur le marché de l'autre partie la concurrence des pays étrangers ne jouissant pas de ce traitement de faveur, je ne crois pas que ce soit entreprendre une tâche désespérée que de continuer les efforts tentés par le Gouvernement précédent pour améliorer les relations commerciales entre les deux pays.